

Département : 77
Aire d'étude : Melun
Commune : Melun
Adresse : Paul-Doumer (rue) 16

Référence : IM77000149

Edifice contenant : hôtel de ville (Ref. : IA77000447). Emplacement : dans la salle des mariages
Type de dossier : dossier individuel
Titre courant : **tableau : Religieuses revenant des offices**
Dénomination : tableau
Titre de l'oeuvre : Religieuses revenant des offices

Cartographie : Lambert0 0623944 ; 1093297

Statut juridique : propriété de la commune

Dossier inventaire topographique établi en 2003 par Förstel Judith

(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel

DESCRIPTION

Catégorie technique : peinture

Structure : rectangulaire vertical

Matériaux et techniques : toile (support) : peinture à l'huile

Représentation et ornementation : religieuse, groupe, escalier

Scène de la vie religieuse : un groupe de moniales sur le chemin (ou revenant de) la messe.

Dimensions : h = 72 ; la = 59

Marques et inscriptions : signature (peinte, sur l'oeuvre) ; date (peinte, sur l'oeuvre); inscription concernant le donateur (sur cartel) ; numéro d'inventaire (sur l'œuvre). Signature et date dans le coin inférieur gauche du tableau : "F. Bonvin 1860". Inscription sur le cadre : "Donné par l'Etat, 1863". Etiquette collée dans le coin supérieur gauche : "6" (n° d'inventaire).

HISTORIQUE

Auteur(s): Bonvin François (peintre)

Datation: 3e quart 19e siècle. 1860

Commentaire: Ce tableau, peint par François Bonvin en 1860, est donné par l'Etat au Musée municipal de Melun en 1863 (sous le titre "Religieuses se rendant aux offices"). Il fait actuellement partie de la décoration de la salle des mariages de l'hôtel de ville.

DOCUMENTATION

Documents d'archives

A.N. :

- F/21/4909B, dossier 10, pièce 12.
- F/21/0447, dossier 11.
- F/21/0120, dossier 54.

77 - Melun

hôtel de ville

tableau : Religieuses revenant des offices

Figurique	Vue d'ensemble	(c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel / Asseline, Stéphane 03770619XA 03770620XA
-----------	----------------	--

